



Conseil des Arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

SERVICE DE LA DANSE

Services de soutien au milieu de la danse : Aide aux projets

Veuillez suivre les trois étapes ci-dessous pour présenter cette demande :	
1^{re} étape	Lisez les lignes directrices pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus et les critères d'évaluation, etc. Assurez-vous aussi de lire la section intitulée Notes sur la façon de remplir le formulaire de demande .
2^e étape	Lisez la section intitulée Renseignements importants à l'intention des candidats . Si vous avez encore des questions concernant le programme ou le processus de demande, communiquez avec l'agent de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous.
3^e étape	Remplissez toutes les sections du formulaire de demande ci-joint et assurez-vous, à l'aide de la liste de vérification (partie F du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et joint toute la documentation d'appui requise.

Le Conseil des Arts du Canada, engagé à respecter l'équité et l'inclusion, accueille les demandes provenant des diverses communautés autochtone, culturelles et régionales, y compris les personnes handicapées.

Date limite

Le 15 novembre

Si cette date tombe un fin de semaine ou un jour férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant. Votre demande, accompagnée de la documentation d'appui requise, doit être oblitérée par la poste au plus tard à la date limite.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

Renseignements supplémentaires

William Lau

Agent de programme

Service de la danse

Conseil des Arts du Canada

350, rue Albert, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

william.lau@conseildesarts.ca

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 5502

ATS : 1-866-585-5559

DAG3aF 09-11



LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

<p>Mandat du Service de la danse</p>	<p>Le Service de la danse soutient la danse professionnelle canadienne de plusieurs cultures au moyen de politiques, de programmes et d'initiatives qui contribuent au développement d'une écologie vigoureuse pour cette forme d'art en favorisant une présence marquée des artistes canadiens de la danse au pays et à l'étranger.</p>
<p>Description du programme</p>	<p>Le programme de Services de soutien au milieu de la danse : aide aux projets vise à accorder une aide aux projets aux organismes, aux associations et aux professionnels canadiens du domaine de la danse. qui offrent aux chorégraphes, aux danseurs ou à d'autres professionnels de la danse canadiens des services ou des opportunités, de façon ponctuelle ou récurrente, afin de répondre à des besoins manifestes dans le milieu de la danse au Canada.</p> <p>L'aide aux projets permet aux organismes et aux associations canadiens du domaine de la danse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'inviter des artistes ou des personnes-ressources du domaine de la danse qui proviennent de l'extérieur de la province, du territoire ou du pays à diriger des ateliers de danse ou des classes de maître visant à perfectionner tout aspect des compétences artistiques des professionnels de la danse; • de mettre sur pied un atelier ou laboratoire sur la chorégraphie ou des activités d'exploration à l'intention de chorégraphes canadiens; • d'offrir à la communauté de la danse du Canada une tribune nationale – sous la forme d'un lieu de rencontre en personne ou par voie électronique – en vue de favoriser l'apprentissage, la communication et le réseautage chez les professionnels de la danse au pays ou la défense des intérêts du milieu; • de coordonner durant toute l'année un programme de soutien à la formation destiné à une communauté de danseurs; • de fournir d'autres services de soutien uniques ou exceptionnels qui s'adressent à un vaste segment de la communauté de la danse ou qui comblent une lacune importante dans le secteur de la danse au Canada (les candidats doivent parler de ces projets à l'agent de programme avant de soumettre une demande). <p>L'aide aux projets permet aux individus canadiens du domaine de la danse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'offrir des services de gestion pour le compte d'au moins trois artistes, collectifs ou compagnies. <p>Le programme Services de soutien au milieu de la danse : aide pluriannuelle et annuelle a ses propres lignes directrices et formulaire disponibles sur le site web du Conseil des Arts www.conseildesarts.ca/danse.</p> <p>Les diffuseurs et les festivals de danse doivent intégrer leurs projets de services de soutien à leur demande dans le cadre du programme de présentation de danse.</p>

Description du programme (suite)	<p>Les candidats qui cherchent une aide pour acquérir des compétences non liées directement à la pratique artistique (p. ex., gouvernance, mentorat en gestion, évaluation des besoins, élaboration de stratégies ou de plans) sont priés de s'adresser au programme de La Brigade volante en danse.</p> <p>Les agents, les gérants et les représentants d'artistes qui souhaitent obtenir de l'aide pour des activités visant à faire avancer la carrière des artistes doivent communiquer avec le Bureau du développement des publics et des marchés.</p>
Objectif du programme	<p>Le programme Services de soutien au milieu de la danse accorde une aide financière aux organismes, aux associations et aux professionnels canadiens du milieu de la danse qui se consacrent au développement de la danse professionnelle au Canada en offrant des services et des opportunités qui le favorisent. L'objectif du programme est de façonner un milieu sain et dynamique où les artistes du domaine de la danse peuvent créer, produire et diffuser leurs œuvres, en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • augmentant les possibilités de carrière et de développement créatif pour les professionnels de la danse canadiens; • encourageant le réseautage ainsi que le partage des compétences et des ressources entre les professionnels de la danse canadiens; • encourageant la discussion, l'archivage et la préservation du patrimoine liés à la danse professionnelle au Canada; • renforçant l'infrastructure à la base de la danse professionnelle au Canada et en favorisant le développement des compétences à l'échelle régionale et dans l'ensemble du secteur.
Admissibilité	<p>Veillez prendre note que le fait de satisfaire aux critères d'admissibilité ne garantit pas que vous obtiendrez une subvention.</p> <p>Candidats admissibles</p> <p>Pour être admissibles, les organisations et associations en danse doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être des organisations à but non lucratif et constitués en société au Canada; • avoir une infrastructure administrative appropriée, compte tenu de la portée du projet; • doivent avoir prouvé leur capacité d'offrir des services aux professionnels, aux collectifs ou aux compagnies du domaine de la danse. <p>Pour être admissibles, les candidats à titre individuel doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être enregistrés au Canada et exploiter leur entreprise à titre de propriétaire unique; • être citoyens canadiens ou résidents permanents du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions. Vous pouvez cependant habiter à l'étranger au moment où vous présentez votre demande; • être reconnus en tant que professionnels de la gestion des arts; • offrir des services continus de gestion à au moins trois artistes, collectifs ou compagnies de danse.

<p>Admissibilité (suite)</p>	<p>Les compagnies de danse peuvent présenter une demande portant sur des activités de soutien uniquement dans la mesure où celles-ci s'adressent plus largement à la communauté de la danse. Les projets dont seuls les danseurs ou les membres du personnel de la compagnie tirent profit ne sont pas admissibles.</p> <p>Les candidats bénéficiant d'une subvention annuelle ou pluriannuelle du programme Création/production en danse peuvent présenter une demande seulement pour les projets comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une visite d'artiste ou une personne-ressource du milieu artistique international pour donner des ateliers ou des classes de maître. <p>Candidats et projets non admissibles</p> <p>Ne sont pas admissibles à ce programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les ateliers et les classes de maître dirigés par des professeurs locaux (à l'exception des ateliers ou laboratoires de chorégraphie); • les organismes qui reçoivent déjà une aide de fonctionnement du présent programme ne peuvent pas faire une demande pour une aide de projet. Exception : les initiatives pilotes visant à lancer un nouveau service important pour les professionnels de la danse au Canada peuvent être acceptées une seule fois. Si vous cherchez des fonds pour ce genre de projets, vous devez communiquer avec l'agent de programme avant de soumettre votre demande; <p>Remarque : vous ne pouvez pas présenter de demande à ce programme tant que tous les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention obtenue du Conseil des Arts n'ont pas été reçus et approuvés.</p>
<p>Montant des subventions</p>	<p>Ces subventions ne peuvent pas servir à financer des projets terminés ou à couvrir des dépenses engagées avant la date limite du programme.</p> <p>Les fonds sont limités et les subventions sont attribuées par voie de concours, selon les critères énumérés dans les présentes lignes directrices.</p> <p>L'aide accordée par ce programme est strictement liée à un projet spécifique. Les candidats retenus n'ont pas de garantie de recevoir de l'aide régulière ou continue grâce à ce programme. Étant donné que le volume et la qualité des demandes varient d'un concours à l'autre, les candidats qui demandent des fonds pour des activités récurrentes ne doivent pas s'attendre à recevoir le même montant d'aide obtenu lors d'un concours antérieur dans le cadre de ce programme.</p>

<p>Montant des subventions (suite)</p>	<p>Projets comprenant la visite d'artistes :</p> <p>Pour les projets comprenant la visite d'artistes ou de personnes-ressources du Canada ou de l'étranger pour donner des ateliers de danse ou des classes de maître (sauf les ateliers ou laboratoires de chorégraphie), la contribution maximale à un organisme est de 5 000 \$.</p> <p>Les candidats peuvent inclure un ou plusieurs artistes ou personnes-ressources dans une même demande. Ces subventions peuvent uniquement servir à couvrir les frais de transport, d'hébergement et d'indemnité quotidienne des professeurs invités. La contribution maximale pour l'hébergement et l'indemnité quotidienne est de 125 \$ par personne par jour (total combiné). Les frais liés à l'administration et aux installations ainsi que les frais techniques, artistiques et toutes les autres dépenses non liées aux déplacements, mais associées à ces ateliers de danse ou classes de maître ne sont pas admissibles.</p> <p>Tous les autres projets</p> <p>Pour les autres types de projets, dont les ateliers et laboratoires de chorégraphie, les subventions minimales sont de 5 000 \$ et peuvent s'appliquer à toute dépense liée au projet, à l'exception des frais généraux habituels du candidat.</p>
---	---

<p>Évaluation des demandes</p>	<p>Processus d'évaluation</p> <p>L'agent de programme examine les demandes afin de déterminer si elles répondent aux critères d'admissibilité.</p> <p>Le Conseil des Arts du Canada fonde ses décisions sur le processus d'évaluation par les pairs. Les demandes admissibles seront évaluées par un comité de pairs sélectionnés en fonction de leur participation spécialisée à la danse au Canada et de leur connaissance du milieu de façon à représenter une grande variété d'expériences professionnelles. Les membres du comité sont choisis de façon à tenir compte d'une représentation équilibrée des pratiques artistiques, des sexes, des générations, des deux langues officielles du Canada, des Peuples autochtones et de la diversité culturelle et régionale du pays. De nouveaux comités sont formés pour chaque concours.</p> <p>Pour de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez consulter le document intitulé <i>Évaluation par les pairs : comment sont prises les décisions en matière de subventions au Conseil</i>, affiché sur le site web du Conseil des Arts.</p> <p>Critères d'évaluation</p> <p>Le comité d'évaluation par les pairs travaille en équipe. Ses membres examinent les demandes écrites, la documentation d'appui ainsi que les données financières soumises. Ils discutent du milieu canadien de la danse et des moyens de favoriser le développement de la danse professionnelle au pays. Les membres du comité d'évaluation qui connaissent l'organisme ou la personne peuvent formuler des évaluations verbales sur l'efficacité du candidat à offrir le genre de services proposés dans sa demande. L'évaluation du comité tient également compte des secteurs prioritaires d'équité déterminés par le Conseil des Arts.</p> <p>Le comité d'évaluation par les pairs fondera son examen des demandes sur les objectifs du programme et sur les critères d'évaluation indiqués ci-dessous. Le comité prendra ses décisions en fonction du mérite général de votre demande comparativement à celui de toutes les autres demandes admissibles à ce concours à l'échelle nationale, ainsi que de la disponibilité des fonds.</p> <p>Le comité tiendra compte des objectifs précisés de même que du contexte géographique, culturel et artistique de chaque projet. Les critères d'évaluation suivants s'appliqueront aux demandes d'aide :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la vision et la clarté du projet de services de soutien proposé et la mesure dans laquelle il répond à un besoin manifeste des professionnels de la danse au Canada; • l'incidence prévue du projet sur les participants ciblés ainsi que sur le milieu de la danse à l'échelle locale ou à une échelle plus large, démontrée par des facteurs comme le caractère unique du service offert, le nombre de professionnels de la danse qui profiteront directement ou indirectement du projet et la contribution potentielle du projet au développement des compétences à l'échelle régionale ou dans l'ensemble du secteur; • la capacité du candidat à mener le projet à bien, démontrée par la qualité du plan de travail, l'expertise du personnel qui fera partie du projet, les réalisations antérieures du candidat, la présence d'une infrastructure administrative adéquate pour appuyer le projet ainsi qu'un budget raisonnable, comprenant une projection des sources de revenu équilibrée.
---------------------------------------	---

NOTES SUR LA FAÇON DE REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE

Partie A – Identification et déclaration	Des signatures originales sont requises. Comme le Service de la danse encourage la collaboration, une même demande peut être soumise par plus d'un organisme. Si vous désirez présenter une demande conjointe, veuillez communiquer avec l'agent de programme pour savoir comment procéder.
Partie B – Profil	Il vous appartient de fournir avec votre demande une version à jour de votre profil ou de celui de votre organisme.
Partie C – Fondement de l'évaluation (Déclaration)	<p>Veillez noter que la section Fondement de l'évaluation ne devrait pas excéder 1500 mots par projet.</p> <p>Utilisez une police d'au moins 11 points avec des marges d'un pouce (à respecter) et imprimez sur un seul côté de feuilles de papier blanc de 8½ po x 11 po. Tout texte excédant le maximum permis ne sera pas présenté au comité de pairs.</p>
Partie D – Documentation d'appui	Veillez lire attentivement la section « Matériel d'appui » du formulaire de demande et joindre le matériel requis. Veillez noter que certains éléments, notamment les biographies des principaux membres du personnel lié au projet et les lettres d'appui , sont obligatoires et que votre demande sera considérée comme incomplète et non admissible si ces éléments ne sont pas compris dans votre envoi.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS À L'INTENTION DES CANDIDATS

Traitement de la demande	<p>Accusé de réception</p> <p>Peu de temps après avoir reçu votre demande, le Conseil des Arts vous enverra un accusé de réception par la poste. Il est à noter que l'accusé de réception indique que la demande a été reçue; il ne confirme pas l'admissibilité de votre demande.</p> <p>Délai de réponse</p> <p>Les candidats sont informés des résultats du concours par la poste environ quatre mois après la date limite du programme. Le Conseil des Arts ne donne aucun résultat par téléphone ni par courrier électronique.</p> <p>Préparation de la demande</p> <p>Il incombe aux candidats de fournir tous les renseignements et documents demandés pour confirmer leur admissibilité au programme. Le Conseil des Arts du Canada fondera ses décisions sur les renseignements fournis dans cette demande.</p> <p>Il est important d'informer le Conseil des Arts de tout changement d'adresse.</p> <p>Ne soumettez pas d'originaux. Le Conseil des Arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis avec la demande.</p> <p>Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée et choisir judicieusement le matériel que vous présentez. Les documents supplémentaires ne seront pas soumis au comité d'évaluation par les pairs. Les membres du comité ne pouvant consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande de subvention, cette méthode permet de garantir que toutes les demandes sont évaluées de façon équitable.</p> <p>Format et mise en page</p> <p>Le cas échéant, tous les documents demandés ainsi que le formulaire de demande doivent être soumis sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8½ po x 11po) imprimées d'un seul côté. Ces documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés. Les trombones sont acceptables.</p> <p>L'impression en couleurs et les feuilles colorées ou de format inhabituel rendent difficile la photocopie; il est donc préférable de ne pas y recourir.</p>
Renseignements personnels	<p>La Loi sur la protection des renseignements personnels donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des Arts du Canada, tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans Info Source, une publication du gouvernement fédéral accessible sur Internet. Aux termes de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des Arts du Canada pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>

<p>Conditions d'attribution d'une subvention</p>	<p>Avant de présenter une demande de subvention, veuillez prendre connaissance de la condition suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> vous ne pouvez pas présenter de nouvelle demande de financement tant que le Conseil des Arts n'a pas reçu et approuvé tous les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis. <p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez si votre demande est retenue. Quelques unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p> <p>Païement des subventions</p> <p>Le Conseil des Arts versera la subvention une fois qu'il aura obtenu le formulaire d'avis de réception, qui est joint à l'avis d'attribution de la subvention.</p> <p>Modification des subventions</p> <p>Si vous ne parvenez pas à utiliser la subvention, en tout ou en partie, pendant la période indiquée dans votre demande, quelle qu'en soit la raison, ou que vous décidez de ne pas mener à terme le projet ou le programme de travail que vous vous proposiez de réaliser, vous devez en informer sans délai le Conseil des Arts. Toute modification au projet ou au programme de travail envisagé (par exemple, au budget des activités, au personnel clé responsable de la création ou à la date où doit commencer ou prendre fin le projet) doit être approuvé par l'agent de programme concerné avant que vous procédiez au changement.</p> <p>Date d'expiration de la subvention</p> <p>La subvention sera à votre disposition pendant trois ans à compter de la date limite du concours où vous avez présenté une demande. La date d'expiration de la subvention correspond à celle où se termine cette période de trois ans.</p> <p>Si vous avez besoin de reporter cette date d'expiration, veuillez en faire la demande par écrit à l'agent de programme concerné. Si vous omettez de demander un rapport de la date d'expiration, le Conseil des Arts annulera la portion de la subvention qui ne vous a pas été versée à cette date ou exigera que vous retourniez une portion de la subvention que vous avez déjà reçue.</p> <p>Rapport final</p> <p>Vous devrez soumettre un rapport final sur l'utilisation que vous aurez faite de la subvention. Ce rapport doit être soumis au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'attribution de la subvention qui vous aura été envoyé.</p> <p>Mention de l'aide du Conseil des Arts du Canada</p> <p>Les candidats retenus doivent mentionner l'aide du Conseil des Arts du Canada dans tout matériel de promotion lié à la subvention. Des précisions sur la politique du Conseil à ce sujet sont jointes à l'avis d'attribution de subvention.</p>
---	---



Conseil des Arts
du Canada

Canada Council
for the Arts

Services de soutien au milieu de la danse : Aide aux projets

Les renseignements que vous fournirez sur les deux prochaines pages ne seront pas transmis au comité d'évaluation par les pairs.

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

Nom du candidat (nom légal complet)

M^{me} M.

Nom de famille

Premier et second prénoms

Adresse permanente:

Adresse actuelle (si elle diffère de l'adresse permanente) :

Rue et numéro d'appartement /de bureau

Rue et numéro d'appartement /de bureau

Ville Province/territoire Code postal

Ville Province/territoire Code postal

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Téléphone (résidence) Téléphone (bureau)

Télécopieur

Courriel

Télécopieur

Courriel

DÉCLARATION

Permettez-vous au Conseil des Arts du Canada d'ajouter votre nom et votre adresse à sa liste d'envoi?

(Seul le Conseil utilisera cette information.)

Oui Non

En quelle langue préférez-vous communiquer avec le Conseil des Arts du Canada? Français Anglais

À titre de candidat individuel,

- Je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions.
- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y suis satisfait.
- Je comprends que je ne suis pas admissible à ce programme tant que les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention que j'ai obtenue du Conseil des Arts n'ont pas été reçus et approuvés.
- J'accepte les conditions du programme et je conviens de respecter la décision du Conseil des Arts du Canada.
- Je sais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices.

Je certifie que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.

Signature (une signature originale est requise)

Date

DÉCLARATION

En quelle langue préférez-vous communiquer avec le Conseil des Arts du Canada? Français Anglais

À titre de représentant d'une organisation ou une association,

- J'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et je confirme que l'organisation/association que je représente y satisfait.
- Je confirme que je serai l'unique représentant de l'organisation/association et que je tiendrai les autres participants au courant du contenu et des résultats de cette demande de subvention.
- Je comprends que je ne suis pas admissible à ce programme tant que les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention que j'ai obtenue du Conseil des Arts n'ont pas été reçus et approuvés.
- J'accepte les conditions du programme décrites dans les lignes directrices et je conviens de respecter la décision du Conseil des Arts du Canada.
- Je sais que le Conseil des Arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices du programme.

Je certifie que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, complets et exacts.

Signature (**une signature originale est requise**)

Date



Services de soutien au milieu de la danse : Aide aux projets

Les renseignements que vous fournissez à partir de cette page seront transmis au comité d'évaluation par les pairs.

- Si vous remplissez le formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.
- Le Conseil des Arts du Canada exige une seule copie de ce formulaire par demande. Remplissez-le à la machine ou à la main. Dans ce dernier cas, écrivez en lettres moulées à l'encre noire pour faciliter la photocopie.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit (autrement dit, n'utilisez pas de reliure spirale, de couverture plastique, d'agrafe, etc.).

PARTIE A1- NOM ET LIEU DE RÉSIDENCE DU CANDIDAT

Nom du candidat (nom légal complet) :

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville (lieu de résidence permanente)

Province ou territoire

PARTIE A2- DESCRIPTION DE LA SUBVENTION DEMANDÉE

Montant demandé de ce programme (voir les lignes directrices) : _____ \$
(arrondi à la centaine de dollars près)

Bénéficiez-vous actuellement d'une subvention de fonctionnement du Service de la danse? Oui Non

Veillez remplir les informations nécessaires pour chaque projet soumis. Si vous présentez à plus que trois projets, veuillez photocopier cette page.

Projet 1:

Titre: _____

Dates du projet: _____

Montant demandé pour ce projet : _____

Brève description du projet (10-15 mots):

Projet 2:

Titre: _____

Dates du projet: _____

Montant demandé pour ce projet : _____

Brève description du projet (10-15 mots):

Projet 3:

Titre: _____

Dates du projet: _____

Montant demandé pour ce projet : _____

Brève description du projet (10-15 mots):

PARTIE B – PROFIL DU CANDIDAT

Veillez fournir un profil de l'organisme, en **1000 mots** ou moins, sur des pages distinctes, en tenant compte de chacun des points énumérés ci-dessous. Si vous présentez une demande en tant qu'individu, veuillez fournir une courte description de votre entreprise ou compagnie enregistrée.

Renseignements factuels

- Le mandat juridique et l'énoncé de la mission de votre organisme ou entreprise.
- Un bref historique de votre organisation/entreprise (y compris la date de fondation, les principales étapes et les réalisations).
- La structure organisationnelle et les principaux membres du personnel de votre organisme ou entreprise.
- Une courte description de tous les services de soutien que votre organisme ou entreprise offre aux professionnels de la danse de manière continue (par exemple, espace de danse, services administratifs, consultation, ateliers ou autres programmes de perfectionnement professionnel, groupes de discussion ou autres activités d'échange, gestion, etc.).

Renseignements contextuels

- Décrivez le milieu de la danse dans lequel vous évoluez et la place que vous y occupez. Expliquez la manière dont vos services de soutien s'intègrent au milieu de la danse professionnelle à l'échelle locale, régionale, nationale et/ou internationale. Si votre organisme ou entreprise offre ses services à des professionnels spécialisés dans une forme de danse en particulier, décrivez également votre rôle au sein de la communauté qui pratique cette forme.
- Si votre organisme ou entreprise travaille fréquemment en partenariat avec d'autres organismes ou entreprises pour offrir des services de soutien aux professionnels de la danse, dressez la liste de ces partenaires et décrivez votre collaboration.

PARTIE C – DESCRIPTION DU PROJET

Sur des feuilles séparées, en 1 500 mots ou moins, décrivez votre proposition de projet de services de soutien. Si votre demande porte sur plusieurs projets, joignez une description séparée pour chaque projet (maximum de 1 500 mots par projet), en commençant chaque nouvelle description de projet sur une page séparée.

Abordez les points suivants :

- La nature des services de soutien que vous offrirez aux professionnels de la danse canadiens et la façon dont ces services répondent à un besoin manifeste ou comblent une lacune dans le milieu canadien de la danse.
- Les objectifs du projet et les activités précises qui seront mises en place.
- Pour les projets comprenant la visite d'artistes ou de personnes-ressources du Canada ou de l'étranger dans le domaine de la danse, indiquez des renseignements sur l'expertise des artistes ou des personnes-ressources invités, le contenu des ateliers ou classes de maître qu'ils donneront et les raisons justifiant que vous invitiez ces experts dans votre communauté.
- Les détails logistiques, comme l'emplacement et les installations qui seront utilisés, la durée et l'horaire, les principales personnes-ressources qui font partie du projet, les organismes partenaires, etc.
- Les participants ciblés et la façon dont vous entrerez en contact avec eux.
- L'incidence prévue du projet de services de soutien sur les participants et sur le milieu de la danse à l'échelle locale ou à une échelle plus large.
- Un bref calendrier indiquant les dates clés de la mise en œuvre du projet.

PARTIE D – MATÉRIEL D'APPUI

Veillez joindre le matériel d'appui indiqué ci-dessous :

Obligatoire :

- **Une courte biographie des principaux membres du personnel qui feront partie du projet proposé**, y compris les coordonnateurs de projet et les personnes-ressources artistiques, comme les dirigeants d'atelier, les mentors, les animateurs, les conférenciers, etc. (maximum de **250 mots** par personne).
- **D'une à cinq lettres d'appui signées par des professionnels de la danse** (qui ne participent pas à la planification ou à la mise en œuvre du projet) qui ont un point de vue éclairé sur le projet. Veillez noter que ces lettres doivent être soumises avec le reste de votre demande. Le Conseil ne peut pas garantir que le comité d'évaluation par les pairs examinera les lettres envoyées dans une enveloppe séparée ou directement par les auteurs de ces lettres.

S'il y a lieu :

Si votre demande de subvention de projet porte sur une activité ou un service récurrent, veuillez joindre **une courte description (deux pages au maximum) et un rapport financier (une page au maximum)** du projet pour l'année précédente.

Facultatif :

Pour les projets pilotes à grande échelle, vous pouvez joindre une étude préliminaire, un sondage ou un autre travail préparatoire semblable qui démontre le besoin comblé par ce projet ainsi que la capacité de votre organisme à le mettre en œuvre. Pour obtenir de l'aide à la préparation de ce type de matériel, nous vous encourageons à consulter le programme La Brigade volante du Service de la danse ou d'autres programmes d'évaluation des besoins. Veillez noter que ces documents ne seront pas lus par le comité d'évaluation par les pairs avant la rencontre d'évaluation, mais les membres du comité pourront les consulter à titre de référence au cours du processus de décision.

PARTIE E – INFORMATION FINANCIÈRE

Veillez joindre les documents financiers suivants :

- Veuillez fournir vos données financières sur le document excel intitulé **Partie E- formulaire financier pour l'Aide de projet** disponible au <http://www.canadacouncil.ca/subventions/danse/ob128884241820447455.htm> sur le site web du Conseil des Arts du Canada. Si vous présentez une demande pour plusieurs projets, veuillez soumettre un formulaire de données financières séparé pour chaque projet.
- **Organismes : les états financiers vérifiés ou une mission d'examen indépendante de l'organisme pour votre dernier exercice terminé.** « Indépendante » signifie que l'examen financier a été préparé par une personne qui n'a aucun lien avec votre organisme (c.-à-d. qu'elle n'était pas responsable de votre tenue de comptes, ni membre de votre conseil d'administration).
- **Si votre demande porte sur un projet comprenant la visite d'artistes ou de personnes-ressources du Canada ou de l'étranger dans le domaine de la danse,** veuillez joindre une **ventilation des frais de voyage admissibles pour ces personnes.** Veuillez noter que les frais de voyage comprennent le transport aérien ou routier et jusqu'à 125 \$ par personne par jour pour couvrir à la fois l'hébergement et l'indemnité quotidienne. Pour chaque artiste ou personne-ressource du domaine de la danse, indiquez :
 - le nom de l'artiste ou de la personne-ressource;
 - l'endroit à partir duquel l'artiste ou la personne-ressource doit se déplacer (ville/province/pays);
 - le coût du transport aérien ou routier;
 - le nombre de jours pendant lesquels l'artiste ou la personne-ressource travaillera activement au projet de services de soutien (vous pouvez inclure les jours consacrés au transport);
 - les frais d'hébergement et d'indemnité quotidienne combinés (sans dépasser le maximum quotidien de 125 \$).

PARTIE F – LISTE DE VÉRIFICATION

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous également d'inscrire votre nom sur tous les articles.

Veillez noter que le comité d'évaluation par les pairs dispose d'un délai prescrit pour évaluer chaque demande. Par conséquent, vous avez tout avantage à présenter du matériel bien préparé.

Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.

- Identification du candidat
- Déclaration (**signature originale requise**)
- Partie A1 – Nom et lieu de résidence du candidat
- Partie A2 – Description de la subvention demandée
- Partie B – Profil du candidat
- Partie C – Description du projet (une par projet)
- Partie D – Matériel d'appui
 - Les courtes biographies des principaux membres du personnel qui font partie du projet proposé.
 - D'une à cinq lettres d'appui signées par des professionnels de la danse.
 - Pour les demandes d'aide de projet portant sur un atelier ou un service renouvelé** : un bref résumé (maximum de deux pages) et un rapport financier de l'activité réalisée l'année précédente.
 - Pour les initiatives pilotes**: une étude préliminaire, un sondage ou un document de travail de base établissant la nécessité d'un tel projet et l'aptitude de l'organisme à le réaliser (facultatif).
- Partie E - Information financière
 - « Formulaire financier pour l'aide aux projets » complet, (format excel-un par projet).
 - Pour les organismes** : les états financiers vérifiés ou une mission d'examen indépendante pour votre dernier exercice terminé.
 - Pour les projets comprenant la visite d'artistes ou de personnes-ressources du Canada ou de l'étranger dans le domaine de la danse** : une ventilation des frais de voyage admissibles.

Envoyez votre demande à l'adresse suivante :

Service de la danse

Conseil des Arts du Canada
350, rue Albert, C.P. 1047
Ottawa (Ontario) K1P 5V8